



**Procès-Verbal du Conseil Municipal**  
**Du 7 novembre 2023 – 20h00**

Étaient présents : Mrs HUBERT Jean-Paul, ESNAULT Raymond, MARAIS Jean-Claude, LE BOUCHER Franck, JUGE Didier, VÉRITÉ Mickaël, DESCHOOLMEESTER Denis, GUILLIN Benoît, CISSE Emmanuel, LARDON Damien et Mmes PLANCHON Anne France, FOUGERAY Sandrine, TOUCHARD Annabelle, LE BRETON Carole, POITOU Céline, RAGOT Christelle,

Étaient absentes excusées : Mmes MOISE Tania (procuration à Mme PLANCHON Anne France), GARNIER Christelle (procuration à Mr MARAIS Jean Claude).

Secrétaire de séance : Mr MARAIS Jean Claude.

Convocation et affichage : 31 octobre 2023

Membres en exercice : 18                      présents : 16                      votants : 18

---

**APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés, approuve le procès-verbal du Conseil municipal de la séance du 7 novembre 2023.

**CNAS : RÉSILIATION DES INACTIFS (Délibération)**

Le **CNAS** est le Conseil National des Activités Sociales, une institution qui gère les prestations sociales des collectivités.

Chaque adhésion coûte à la commune une cotisation de 212 €. Les agents de la collectivité sont adhérents y compris les agents retraités.

Mr le Maire a pu constater l'inactivité de certains comptes. De ce fait, nous payons inutilement ces cotisations.

Mr le Maire demande aux élus l'autorisation de résilier les comptes inactifs après consultation des intéressés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, décide de

**RESILIER** tous les comptes des agents retraités,

**CONSERVER** les comptes de tous les agents en activité dans la collectivité même si les comptes sont inactifs.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

## **TARIFS LOCAUX 2024 : CIMETIERE (Délibération)**

La délibération du 08/11/2022, indique les tarifs pour l'année 2023. Il avait été appliqué une augmentation de 5%.

La Commission des finances réunie le 17 octobre 2023 propose à nouveau une augmentation de 5% pour l'année 2024.

	Tarifs 2023	Tarifs proposés 2024
<b>CONCESSION DE TERRAIN</b>		
Cinquantenaire 2m2	298€	312.90€
Trentenaire 2m2	179 €	187.95€
<b>CONCESSION DE COLUMBARIUM</b>		
Trentenaire	337 €	353.85€
<b>CAVURNE</b>		
Trentenaire	392 €	411.60€

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**ADOpte** pour 2024 les tarifs suivants :

	Tarifs 2023	Tarifs votés 2024
<b>CONCESSION DE TERRAIN</b>		
Cinquantenaire 2m2	298€	312.90€
Trentenaire 2m2	179 €	187.95€
<b>CONCESSION DE COLUMBARIUM</b>		
Trentenaire	337 €	353.85€
<b>CAVURNE</b>		
Trentenaire	392 €	411.60€

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		x		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	x		
ESNAULT Raymond :		x		
LARDON Damien :		x		
RAGOT Christelle :		x		
PLANCHON A France :		x		
MARAIS Jean-Claude :		x		
CISSE Emmanuel :		x		
JUGE Didier :		x		
LE BOUCHER Franck :		x		
VERITE Mickael :		x		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	x		
TOUCHARD Annabelle :		x		
FOUGERAY Sandrine :		x		
DESCHOOLMEESTER Denis :		x		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		x		
LE BRETON Carole :		x		

### **TARIFS LOCAUX 2024 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (Délibération)**

La délibération du 08/11/2022 indique les tarifs 2023 (**Pas de modification de tarifs depuis de 2017**).

- Pour les camions d’outillage (parking terrain de tennis) **52 €**/l’occupation,
- Pour les commerces ambulants dans le centre bourg :
  - **5€** pour la consommation d’électricité.
  - **Gratuit** si pas d’électricité.

Les autres occupations du domaine public restent gratuites (étalages, terrasses, cirques...).

D’une part, toute occupation du domaine public doit être demandée en mairie (commerce ambulant, terrasse, étalage, stationnement de camion de déménagement, entrepôt de

matériaux...).

Et d'autre part, toute vente ambulante sur domaine public ou privé (assimilé à une vente au déballage) doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du Maire de la commune.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**MAINTIENT** les tarifs à l'identique pour 2024 à savoir :

- Pour les camions d'outillage (parking terrain de tennis) **52 €**/l'occupation,
- Pour les commerces ambulants dans le centre bourg :
  - **5€** pour la consommation d'électricité.
  - **Gratuit** si pas d'électricité.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

### **TARIFS LOCAUX 2024 : ANIMAUX (Délibération) :**

Considérant que le Conseil municipal a décidé de facturer depuis 2018 au propriétaire les frais réels dès lors qu'il sera identifié,

Considérant que le Conseil municipal, a autorisé Mr le Maire à signer la convention avec Caniroute pour 2024 lors de la séance du 12 septembre 2023,

Les tarifs sont les suivants : (tarifs 2023 évolution tarifaire prévue pour 2024) :

### **Tarifs de capture d'animaux moins de 50 kg :**

- 60.98 HT par animal et par heure d'intervention,
- 76.22 HT si utilisation d'un pistolet hypodermique,
- 38.11 HT par tir supplémentaire,
- Si assistance vétérinaire : 71.65 HT de l'heure + indemnité kilométrique (taux au JO en vigueur).

### **Tarifs de capture d'animaux plus de 50 kg :**

- 60.98 HT par animal et par heure d'intervention,
- 182.94 HT si utilisation d'un pistolet hypodermique,
- 53.36 HT par tir supplémentaire,
- Si assistance vétérinaire : 71.65 HT de l'heure + indemnité kilométrique (taux au JO en vigueur)

### **Tarif de frais de garde**

- 12.20 HT par jour + les frais éventuels d'identification (tatouage ou puce)  
+ les frais éventuels de vétérinaire (stérilisation, vaccin, nécessaire à la santé de l'animal, euthanasie ...),

**Frais de restitution et d'identification** : 53.36 HT par animal,

**Frais administratif** : La commission des finances réunie le 17 octobre 2023 propose des frais administratifs à hauteur de 50€.

Mr Le Maire demande aux élus de fixer les frais administratifs,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**FIXE** les frais administratifs à 50 €.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		

TOUCHARD Annabelle :		x		
FOUGERAY Sandrine :		x		
DESCHOOLMEESTER Denis :		x		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		x		
LE BRETON Carole :		x		

### **TARIFS LOCAUX 2024 : TAXE D'AMENAGEMENT (Délibération) :**

La délibération du 08/11/2022 indique les tarifs 2023.

Taux de la Taxe d'Aménagement = 3 % (depuis 2014), si modification tarif applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Exonération à 100 % des abris de jardins soumis à déclaration préalable de moins de 20 m<sup>2</sup> (**Délibération valable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour une durée de 3 ans jusqu'au 31/12/2024**)

Compte 10226 :

- ❖ Perçu au 31/12/2019 : 5 078.14 €
- ❖ Perçu au 31/12/2020 : 14 059.96 €
- ❖ Perçu au 31/12/2021 : 13 164.84 €
- ❖ Perçu au 31/12/2022 : 8 494.29€
- ❖ Perçu au 23/10/2023: 2 275.82 €

La commission des finances réunie le 17 octobre 2023 propose de maintenir le taux actuel.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** de conserver le taux pour l'année 2024

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		x		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	x		
ESNAULT Raymond :		x		
LARDON Damien :		x		
RAGOT Christelle :		x		
PLANCHON A France :		x		
MARAIS Jean-Claude :		x		
CISSE Emmanuel :		x		
JUGE Didier :		x		
LE BOUCHER Franck :		x		
VERITE Mickael :		x		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	x		

TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

**TARIFS LOCAUX 2024 : ASSAINISSEMENT COLLECTIF – RACCORDEMENT (Délibération)**

La délibération du 08/11/2023 indique les tarifs 2023 de raccordement.

- 1 500 € pour le réseau existant,
- 3 000 € pour le réseau neuf.

La commission de finances réunie le 17 octobre 2023 propose de maintenir les prix.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** pour l'année 2024 de conserver les tarifs à savoir :

- 1 500 € pour le réseau existant,
- 3 000 € pour le réseau neuf.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

**TARIFS LOCAUX 2024 : LOYERS COMMUNAUX ( Décision) :**

Mr Le Maire informe des loyers des logements communaux qui sont établis en fonction de

l'entrée dans les lieux et du coût de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE (indice trimestriel)

LOCATAIRE	Adresse	Echéance	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
LEBRETON Sébastien	5 place st pierre	15-févr	310,54 €	313,81 €	319,28 €	322,32 €	322,96 €	328,16 €	339,63 €
PAINSET Julien	5 place st pierre	15-févr						300,00 €	310,49 €
PEAN Gérard	4 rue des Tisserands	15-juil	382,84 €	386,87 €	393,61 €	397,36 €	398,15 €	404,56 €	418,71 €
ROLLE Xavier	5 place st pierre	01-avr	150,00 €	151,58 €	154,22 €	155,69 €	156,00 €	158,51 €	164,05 €
RICHARD Martine	5 place st pierre	01-avr	150,00 €	151,58 €	154,22 €	155,69 €	156,00 €	158,51 €	
MERLAULT Roselyne	6 place st pierre	01-avr							164,05 €
CABINET Médical	5 place st pierre	01-janv	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	315,00 €
Sarthe Habitat	22 rue Gambetta	bail	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €	0,15 €

### TARIFS LOCAUX 2024 : SALLE POLYVALENTE (Délibération)

Les délibérations du 10/01/2023 et du 8/11/2023 indiquent les tarifs 2023.

Les spécificités restent inchangées.

Le vidéoprojecteur sert uniquement pour les réunions communales, communautaires ou pour la France Services.

#### Diverses spécificités actuellement en vigueur :

A compter du	libellé	Réf délibération
08/11/2011	caution de 1 000 € pour les particuliers	43.8/2011
27/02/2014	Forfait 50 € non-respect consignes tri des déchets	2014/D16
27/02/2014	Forfait 25€/heure en cas de mauvais nettoyage	2014/D16
27/02/2014	Facturation au locataire de toute dégradation de matériel selon le tarif de remplacement de celui-ci	2014/D16
16/06/2015	Location de la sono aux associations hors communes pour lotos ou concours de cartes 50€	D34/2015
03/11/2015	Caution de 300 € pour l'utilisation de la sono	57/2015
03/11/2015	Caution de 1 000 € pour les associations	57/2015
01/01/2017	Acompte de 20% du montant de la location	D51/2016
01/01/2017	Forfait (exceptionnel) 30€ utilisation (environ 3h sans cuisine) de la salle la veille de la location, pour des demandes d'organisation justifiées, soumis à l'appréciation du Maire ou de l'adjoint	D51/2016

Mr Le Maire propose d'ajouter dans le contrat de location la mention suivante :

*« Dans le cadre d'une location du samedi uniquement, si la salle n'est pas nettoyée et restituée le lendemain à 9h et constaté par un élu, il sera facturé un forfait de 200€ »*

La commission de finances réunie le 17 octobre 2023 propose une augmentation de + 4% des tarifs de location .



Ci-joint le tableau de proposition :

COMMUNE								
1 jour			2023					
<b>ASSOCIATIONS</b>	Salle	Cuisine	TTC	4%	VOTEE			
Bals	5	OUI	155,00 €	162,00 €				
Vin d'Honneur	5	NON	Gratuit					
Galette des rois	5	OUI	Gratuit					
Concours de cartes, Lotos	5	OUI	155,00 €	162,00 €				
Banquet, Repas dansant	5	OUI	330,00 €	344,00 €				
						2 jours		
1 jour			2023			2023		
<b>PARTICULIERS</b>	Salle	Cuisine	TTC	4%	VOTEE	TTC	4%	VOTEE
Location avec cuisine	5	OUI	330,00 €	344,00 €		607,00 €	632,00 €	
Location sans cuisine	5	NON	221,00 €	230,00 €		426,00 €	444,00 €	
Vin d'Honneur	5	NON	155,00 €	162,00 €				
Eco location (-50 personnes)	2+1	NON	111,00 €	116,00 €		208,00 €	217,00 €	
HORS COMMUNE								
1 jour			2023			2023		
<b>PARTICULIERS / ASSOCIATIONS</b>	Salle	Cuisine	TTC	4%	VOTEE	TTC	4%	VOTEE
Location avec cuisine	5	OUI	496,00 €	516,00 €		909,00 €	946,00 €	
Location sans cuisine	5	NON	331,00 €	345,00 €		628,00 €	654,00 €	
Vin d'Honneur	5	NON	231,00 €	241,00 €				
Concours de cartes, Lotos	5	NON	331,00 €	345,00 €				
Concours de cartes, Lotos	5	OUI	381,00 €	397,00 €				
Eco location (-50 personnes)	2+1	NON	166,00 €	173,00 €		312,00 €	324,48 €	
3 Heures			2023					
Cérémonie funéraire	Salle	Cuisine		4%	VOTEE			
Location	5	NON	100 €	104,00 €				

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** pour l'année 2024 les tarifs suivants :

**COMMUNE**

1 jour

ASSOCIATIONS	Salle	Cuisine
Bals	5	OUI
Vin d'Honneur	5	NON
Galette des rois	5	OUI
Concours de cartes, Lotos	5	OUI
Banquet, Repas dansant	5	OUI

2023	2024
TTC	VOTEE
155,00 €	162,00 €
Gratuit	
Gratuit	
155,00 €	162,00 €
330,00 €	344,00 €

2 jours

1 jour

PARTICULIERS	Salle	Cuisine
Location avec cuisine	5	OUI
Location sans cuisine	5	NON
Vin d'Honneur	5	NON
Eco location (-50 personnes)	2+1	NON

2023	2024
TTC	VOTEE
330,00 €	344,00 €
221,00 €	230,00 €
155,00 €	162,00 €
111,00 €	116,00 €

2023	2024
TTC	VOTEE
607,00 €	632,00 €
426,00 €	444,00 €
208,00 €	217,00 €

**HORS COMMUNE**

1 jour

PARTICULIERS / ASSOCIATIONS	Salle	Cuisine
Location avec cuisine	5	OUI
Location sans cuisine	5	NON
Vin d'Honneur	5	NON
Concours de cartes, Lotos	5	NON
Concours de cartes, Lotos	5	OUI
Eco location (-50 personnes)	2+1	NON

2023	2024
TTC	VOTEE
496,00 €	516,00 €
331,00 €	345,00 €
231,00 €	241,00 €
331,00 €	345,00 €
381,00 €	397,00 €
166,00 €	173,00 €

2 jours

2023	2024
TTC	VOTEE
909,00 €	946,00 €
628,00 €	654,00 €
312,00 €	324,48 €

3 Heures

Cérémonie funéraire	Salle	Cuisine
Location	5	NON

2023	2024
	VOTEE
100 €	104,00 €

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		

MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

### **SUBVENTIONS COMMUNALES 2024 (Délibération) :**

La délibération du 07/11/2022 indiquent les subventions votées pour 2023.

#### **Rappel délibérations du 03/11/2015 - Sur décision de M. le Maire qui rend compte au Conseil Municipal :**

- Associations extérieures : - sportives et artistiques / l'activité ne doit pas être présente sur la commune), montant 5€/adhérent de la commune du Breil sur Merize.
- Aide majorée de 20 % si intervention gratuite dans les écoles sur le temps scolaire ou extra-scolaire  
Plafond : 100 € ou 120 € si aide majorée
- Autres : refus, excepté à l'association cantonale du comice agricole, la Prévention Routière et le Centre d'Information du Droit des Femmes et des Familles (CIDFF).

Le Centre Communal d'Action Sociale du Breil-sur-Merize verse une subvention à l'association SARTH'72 (Service d'Aides Rurales par des Travailleurs Handicapés)

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** pour l'année 2024 les subventions suivantes :

Associations communales		Voté 2023	Versé 2023	Demandé 2024	Proposition commission 2024	Voté 2024
culturelle	Comité des Fêtes	300,00	300,00	300,00	300,00	300,00
	Société Musicale	250,00	250,00	PAS DE DEMANDE		
	Majorettes	120,00	120,00	500,00	120,00	120,00
	Amicale Sapeurs-Pompiers	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
	Generations Mouvement	180,00	180,00	180,00	180,00	180,00
	Brodeuses Breilloises	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Les Amis de l'orgue	100,00	100,00	200,00	100,00	100,00
	UNC AFN	100,00	100,00	200,00	100,00	100,00
	Art et Expressions	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
	Familles Rurales	240,00	240,00	250,00	250,00	250,00
	GAEC	200,00	200,00	PAS DE DEMANDE		
	UACB (Union Commerçants/Breil)	200,00	200,00	300,00	300,00	300,00
sportive	USB Football	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1 200,00	1200,00**
	Tennis du Breil (ATB)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	Club de Gymnastique volontaire	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
	Le Breil cycling Team			300,00		200,00
	Gym loisirs	200,00	200,00	200,00	200,00	200,00
scolaire	Coopérative Scolaire Ecole de la Merize (OCCE)	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
	APE Ecole du breil	100,00	100,00	150,00	150,00	150,00
<b>autres subventions*</b>						
	Comité des fêtes animation 13 juillet	350,00	350,00	350,00	350,00	350,00
	Comité des fêtes animation repas des anciens	250,00	175,00	250,00	250,00	250,00
	* sur présentation factures acquittées/limite 50% frais engagés					
<b>TOTAL</b>		<b>4 690,00</b>	<b>4 615,00</b>	<b>5 280,00</b>	<b>4 400,00</b>	<b>3 400,00</b>
	* sur présentation de justificatifs					
<b>associations sportives et autres extérieures</b>						
	MJC Connerre Handball ( 26 adhérents )	120,00 €	110,00 €	250,00 €	100,00 €	100,00 €
	Intens&dances ( 10 adhérents)	50,00 €	50,00 €	100,00 €	50,00 €	50,00 €
	Basket Montfort le Gesnois		10,00 €	PAS DE DEMANDE		
	Roller connerre	25,00 €	25,00 €	PAS DE DEMANDE		
	Tennis connerre (21 adhérents)	80,00 €	80,00 €	210,00 €	100,00 €	100,00 €
	MJC Bouloire		70,00 €	PAS DE DEMANDE		
	Judo de Thorigné sur Dué		15,00 €	PAS DE DEMANDE		
	Les petits pieds (Montfort)	85,00 €	85,00 €	100,00 €	100,00 €	100,00€*
	* sur présentation de justificatifs / TOTAL hors commune	<b>360,00 €</b>	<b>265,00 €</b>	<b>660,00 €</b>	<b>350,00 €</b>	<b>350,00 €</b>
	<b>TOTAL SUBVENTION CNE &amp; HORS COMMUNE</b>	<b>5 050,00 €</b>	<b>4 880,00 €</b>	<b>5 940,00 €</b>	<b>4 750,00 €</b>	<b>3 750,00 €</b>
	Cantine Scolaire du Breil	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €	17 000,00 €
	Comice		157,00 €			
	CIDFF	154,40 €	154,40 €			
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>22 050,00 €</b>	<b>21 880,00 €</b>	<b>22 940,00 €</b>	<b>21 750,00 €</b>	<b>20 750,00 €</b>
	* maximum et à déterminer en fonction du nombre d'assistantes du Breil sur Mézize et du nombre d'enfants du Breil sur Mézize ( 5€/pers)					
	** sous conditions de respect de certaines consignes de sobriétés énergétiques (information par courrier)					

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

### **CREDITS SCOLAIRES 2024 (Délibération):**

Mr Le Maire informe que nous n'avons pas reçu encore de demande de l'école,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** pour l'année 2024 les crédits accordés suivants :

Type	voté 2022	plafond	Voté 2023	plafond	Proposé 2024	plafond
fournitures scolaires	30 €/enfant	184 élèves (5 520 €)	30 €/enfant	185 élèves (5550)	30 €/enfant	173 élèves (5190€)
voyage scolaire	14€/enfant	182 enfants (2576€)	14€/enfant	185 enfants (2590€)	14€/enfant	173 élèves (2422€)
			Transport:( 5000-2590) =2410		Transport:( 5000-2422) =2578	
pharmacie	100 €		100 €	100 €	100 €	100 €
investissement	5 000 €		5 000 €	5 000 €	5 000 €	5 000 €

	PROCURATION A	POUR	CONTR E	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		

MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

### **CREDITS POUR LA BIBLIOTHEQUE 2024(Délibération):**

La bibliothèque est gérée bénévolement par l'association Familles Rurales.

Rappel des crédits votés pour 2023 : 1 270 € versé sur présentation de factures.

- 1050 € pour l'achat de livres,
- 220 € pour l'achat de fournitures.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés,

**DECIDE** de reconduire les subventions ci-dessus pour l'année 2024.

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		
LE BRETON Carole :		X		

# **ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Mr Le Maire informe le conseil municipal du projet du Département de la mise en place d'un groupement de commandes d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques.

La commune du Breil sur Merize décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.

La commune du Breil sur Mérisse décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe.

Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de l'installation sur son territoire d'infrastructures de recharges pour véhicules électrique.

Elle accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Les documents joints en annexe précisent les premiers éléments transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

**D'ENTRER** dans le groupement de commandes créé en vue de déployer un réseau d'infrastructures de recharge de véhicules électriques,

**DE VALIDER** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe et d'autoriser le Maire à la signer,

**DE DESIGNER** le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

**DE S'ENGAGER** à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de l'inscription du projet,

	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		

VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		

**ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTRAT DE MAINTENANCE ET SUPERVISION D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (I.R.Y.E.)**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du projet du Département de mise en place d'un groupement de commandes d'un contrat de maintenance et supervision d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

La commune du Breil sur Mérisse décide de participer à la démarche groupée proposée par le Département de la Sarthe,

Le Conseil municipal décide de valider la convention constitutive de groupement de commandes jointe en annexe, conformément à l'article 28 de l'ordonnance n ° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics en vue de la maintenance et la supervision sur son territoire d'infrastructures de recharge pour véhicules électrique,

La commune accepte de désigner comme coordonnateur de ce groupement de commandes le Département de la Sarthe

Les documents joints en annexe précisent les premiers élément transmis au Service Réseaux du Département pour l'analyse de cette demande.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil municipal décide :

**D'ENTRER** dans le groupement de commandes créé en vue de confier la maintenance et la supervision des infrastructures de recharge de véhicules électriques,

**DE VALIDER** la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

**D'AUTORISER** le Maire à la signer,

**DE DESIGNER** le Département de la Sarthe comme coordonnateur de ce groupement de commandes,

**DE S'ENGAGER** à voter les crédits nécessaires dès qu'il aura eu connaissance de d'inscription du projet,



	PROCURATION A	POUR	CONTRE	ABSENTION
HUBERT JEAN Paul :		X		
GARNIER Christelle :	Mr MARAIS	X		
ESNAULT Raymond :		X		
LARDON Damien :		X		
RAGOT Christelle :		X		
PLANCHON A France :		X		
MARAIS Jean-Claude :		X		
CISSE Emmanuel :		X		
JUGE Didier :		X		
LE BOUCHER Franck :		X		
VERITE Mickael :		X		
MOISE Tania :	Mme PLANCHON	X		
TOUCHARD Annabelle :		X		
FOUGERAY Sandrine :		X		
DESCHOOLMEESTER Denis :		X		
GUILLIN Benoît :		X		
POITOU Céline :		X		

## **DÉLÉGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE ( Décision) :**

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L2122-22,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 portant délégations consenties au Maire pour la durée de son mandat, L'assemblée est informée des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties.

- **DIA**

Je vous informe des Déclarations d'intention d'aliéner reçues en mairie :

1. DIA07204623Z0024 – 15 Rue Gambetta
2. DIA07204623Z0025 – Ruelle de la Butte

- **ACHAT**

Je vous informe des devis signés :

Renouvellement Assurance : SMACL 8 708.63 HT ,  
Renouvellement Energie : Total Energie 63 936,95 TTC,  
Bulletin municipal : IPL 2 099TTC.

## **PAROLES AUX ADJOINTS**

- Mr ESNAULT Raymond, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :  
Les travaux d'enfouissement des réseaux continuent. Il y a eu une rencontre avec les riverains de la rue Charbonnier et une demande de sens unique a été faite.  
Il a été décidé d'envisager une refonte totale de la circulation au Breil sur Mérisse.
- Mr MARAIS Jean Claude, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :  
Les volets de l'école seront finis de poser.  
La façade du logement communal à côté de la poste a pris du retard en raison des intempéries.  
Les bacs des plantes intérieures de la salle de conseil et de mariage ont été changés.
- Mr LARDON Damien, Maire-Adjoint, donne les informations suivantes :  
Le contrat d'un agent de surveillance de la pause méridienne a été interrompu pendant sa période d'essai.  
La tyrolienne a été livrée et les emplacements sont définis
- Mr VERITE Mickael, Conseiller Municipal donne les informations suivantes :  
Il demande que les commissions envoient leurs informations pour diffusion dans le Breillois à Tania MOISE, Maire adjointe.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :**

- **VIDEOPROTECTION :** Mr Le Maire informe des points de positionnement envisagés avec la gendarmerie pour les caméras de vidéoprotection.

## **COURRIER**

- Du Club de Tennis : pour une réhabilitation du terrain de tennis.

## **DATE**

- 25 novembre 2023 : passation de commandement,
- 11 novembre 2023: célébration à 10 heures aux monuments aux morts.
- 5 décembre 2023 (guerre d'Algérie) : célébration à 17 heures aux monuments aux morts.
- 12 janvier 2024 : vœux du maire.

**Séance levée à 22h32**

Maire

Jean Paul HUBERT

**Secrétaire de séance**

Maire-Adjoint

Jean Claude MARAIS